

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le **GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX**, établissement public de l'Etat, enregistré au RCS de Bordeaux sous le n° 781 804 141, dont le siège social est sis 152 Quai de Bacalan CS 41320 33082 Bordeaux Cedex, représenté par son Directeur Général, Jean-Frédéric LAURENT, agissant au nom et pour le compte de cet Etablissement,

Ci-après désigné le « GPMB »,

D'une part,

ET

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son président, Alain ANZIANI, dument habilité par délibération n°.....du Conseil de métropole du 29 septembre 2023,

Ci-après désignée Bordeaux Métropole »,

D'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties »,

RAPPEL DU CONTEXTE

Le Grand Port Maritime de Bordeaux est situé sur le plus vaste estuaire d'Europe et bénéficie d'une situation privilégiée, au cœur de la façade atlantique. Il contribue, avec des installations adaptées aux activités économiques sur 7 terminaux spécialisés, au développement et au rayonnement d'un territoire dynamique et favorise la compétitivité de ses entreprises. Avec quelques espaces encore disponibles à vocation industrielle et logistique, le GPMB propose aux acteurs économiques des implantations à proximité directe de ses terminaux (terrains, locaux).

Outil de développement du territoire, le GPMB favorise le report modal et la voie maritime, pour un mode de transport plus respectueux de l'environnement. Situé sur l'estuaire de la Gironde, qui est aujourd'hui le mieux conservé des grands estuaires d'Europe en matière de paysages naturels et d'environnement, le GPMB inscrit donc son activité dans le respect des principes du développement durable, qui allient préservation de l'environnement, protection des individus et développement économique. Son projet stratégique définit les éléments d'avenir pour participer pleinement à la décarbonation de l'économie maritime et portuaire.

Généralisant plus de 8 000 emplois, l'activité du GPMB se caractérise par une politique de développement soutenue, menée aux côtés de ses partenaires publics et privés : perfectionnement des conditions de navigation, implantations logistiques, nouvelles implantations industrielles, dématérialisation et simplification des procédures d'accès. Le Port et la communauté portuaire dans son ensemble travaillent main dans la main pour développer l'économie régionale.

Bordeaux Métropole est un établissement public au service de l'intérêt général et du développement, notamment économique de son territoire.

Partenaires de référence, le GPMB et Bordeaux Métropole accompagnent les grandes évolutions économiques et sociétales de la Métropole et la création d'emplois.

Il s'agit de mettre en œuvre les projets permettant l'émergence de structuration de services répondant aux enjeux urbains et territoriaux majeurs (mobilité et transport, énergie et environnement).

L'objectif est également d'accompagner les entreprises et en particulier celles concourant à la décarbonation du territoire et de l'économie fluviale et portuaire au sens large.

Le GPMB et Bordeaux Métropole se sont rapprochés ces dernières années pour réaliser des projets structurants :

- dans le cadre du réaménagement du quartier des Bassins à flot, ils ont allié leurs forces pour faire vivre l'interface Ville – Port,
- ils se sont également associés pour rechercher les synergies possibles en matière de restructuration de leurs fonciers respectifs,
- En matière de valorisation économique du fleuve, notamment pour abaisser l'empreinte carbone de la logistique,
- En matière d'innovation technologique et environnementale pour la transition écologique du complexe industrialo-portuaire.

Afin de capitaliser sur le portage conjoint de ces opérations, le GPMB et Bordeaux Métropole ont organisé des échanges qui ont permis de mettre en perspectives de nouvelles modalités de partenariat et d'identifier des projets partagés d'investissement structurants pouvant faire l'objet de collaboration et, le cas échéant, de soutiens financiers respectifs qui restent à déterminer.

Le but est ainsi de promouvoir l'élaboration de solutions permettant au GPMB de répondre aux enjeux des transitions territoriale et énergétique en mobilisant de façon efficace l'ingénierie du territoire.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Les deux partenaires ont souhaité se rapprocher pour formaliser, à travers le présent protocole de partenariat, leurs objectifs communs sur la période 2023-2025 en matière d'aménagement urbain, de réaffirmation de l'identité portuaire de Bordeaux et d'accompagnement des solutions de décarbonation de l'économie.

Le Port de Bordeaux et les espaces qui l'entourent appellent à une gestion partagée et à une communication renforcée entre les acteurs économiques, les collectivités locales et les citoyens.

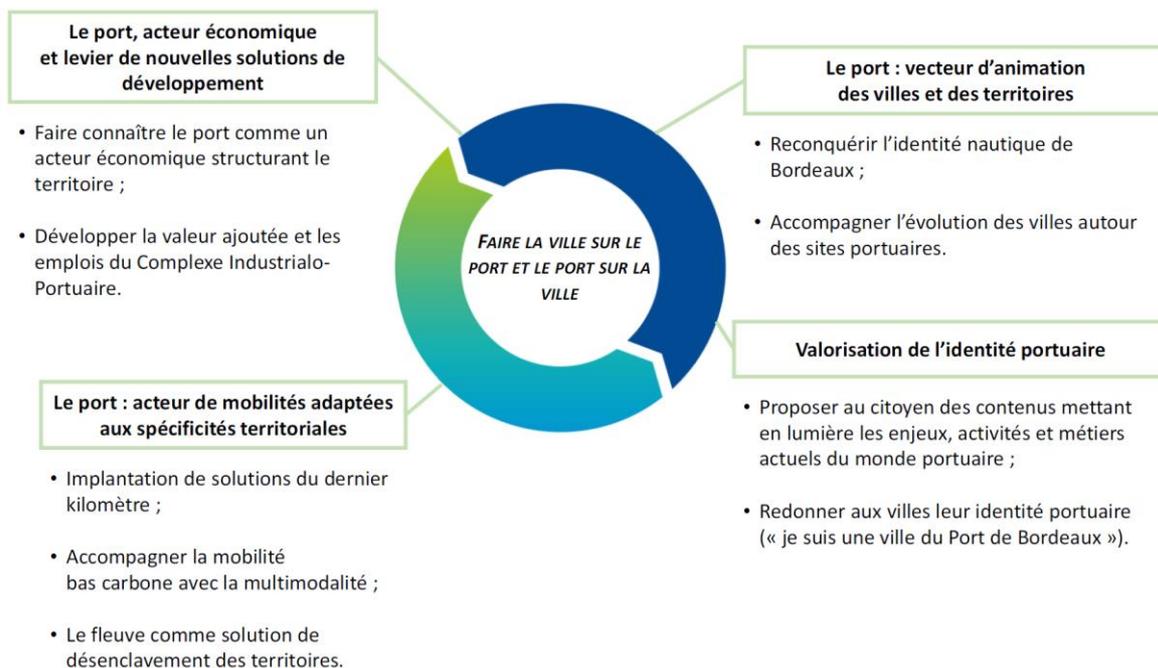
L'histoire commune entre ces espaces doit constituer une force afin de répondre conjointement à des objectifs majeurs : développement économique, amélioration des solutions de mobilités, intégration citoyenne, cohérence environnementale et paysagère...

Les enjeux économiques, sociaux, environnementaux ou encore énergétiques évoqués par le GPMB dans le Livret I du Projet Stratégique et à l'occasion de la concertation, montrent que les espaces industrialo-portuaires et la ville disposent d'atouts communs.

L'identité portuaire constitue un marqueur prégnant de nombreuses métropoles en Europe et dans le monde. Une meilleure valorisation de l'esprit, de l'histoire et des métiers maritimes qui imprègnent les terminaux et notamment le site des Bassins à Flot constitue un objectif identifié de ce Projet Stratégique.

Le Port doit ainsi vivre dans la ville en garantissant de nouvelles solutions de développement économique et d'animation, ainsi que des connexions privilégiées au soutien d'une logistique et d'une mobilité toujours plus adaptées aux citoyens.

« *Faire la ville sur le port et le port sur la ville* » est un défi collectif de taille dont le GPMB souhaite être moteur. Sa réponse au défi s'exprime au travers des axes suivants de son Projet Stratégique 2021-2025 :



Le présent protocole pose les bases d'un partenariat entre le GPMB et Bordeaux Métropole, à la fois pour accompagner l'énoncé de ces orientations et pour en concrétiser les premières réalisations opérationnelles.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

2.1. OBJECTIFS GENERAUX

Ils s'articulent autour des 3 thèmes suivants :

a. Le port : acteur de mobilités adaptées aux spécificités du territoire

Du fait de l'imbrication des activités portuaires au plus près des villes, les enjeux ville-port prennent de l'importance. Les services portuaires au sens large sont en capacité d'apporter leurs solutions sur des sujets aussi variés que : la valorisation des espaces urbains, le développement de solutions fluviales pour les marchandises et les personnes, ou encore le développement d'une logistique du dernier kilomètre vertueuse et performante.

Par sa capacité à apporter des solutions vertueuses pour le déplacement des marchandises et des personnes, **la mobilité fluviale** constitue un enjeu central à l'échelle des territoires proches de l'estuaire ou de ses affluents, la Garonne et la Dordogne. Ainsi, par le développement de ses activités, le fleuve constitue une solution au désenclavement et favorise le dynamisme des territoires.

Le Port de Bordeaux et l'ensemble des collectivités locales sont conscients des enjeux collectifs suivants, renforçant le lien entre « villes, territoire et port »

b. La réaffirmation de l'identité portuaire de Bordeaux : « Le port dans la cité »

Le port et les territoires sur lesquels il est implanté sont historiquement indissociables. Autrefois lieu de refuge, les ports d'estuaire comme Bordeaux ont un lien fort avec le territoire qui s'est développé autour du fleuve et ses habitants.

Cette **culture maritime** est renforcée par les infrastructures historiques implantées et visibles sur le territoire : bassin à flot, pont levant, quais... mais également par les souvenirs.

L'intérêt patrimonial, culturel et sociétal pour le port et le fleuve sont réels, tout autant que son fonctionnement actuel et ses usages futurs. La valorisation d'une identité portuaire constitue ainsi une attente des populations et des collectivités.

Le Port de Bordeaux et les territoires sur lequel il est implanté disposent donc d'un lien historique que l'ensemble de la communauté appelle aujourd'hui à valoriser. La culture maritime et le patrimoine portuaire sont appelés à devenir un marqueur territorial fort de la métropole bordelaise.

c. Le port : acteur économique et levier de nouvelles solutions de développement

Particulièrement développé, le secteur tertiaire de la métropole bordelaise représente près de 75 % de l'emploi local (INSEE, 2021) et est caractérisé par la présence de services à haute valeur ajoutée comme les services aux entreprises, les services financiers, les segments de services et d'industries high-tech permettant le développement de pôles de recherches et d'innovation : Aerospace Valley, Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences, Agri Sud-Ouest Innovation, Xylofutur... et des technopoles (Bordeaux Technowest, Unitec).

Par le développement de ces pôles d'excellence, la ville se positionne comme un leader dans le domaine de la recherche et du développement (CESER, 2021). Bien que disposant d'une part dans l'emploi total du secteur industriel plus faible qu'en Nouvelle Aquitaine (8,6 % contre 11 % en 2017), la zone économique de Bordeaux comporte plusieurs secteurs industriels prédominants et prometteurs.

Le complexe industrialo-portuaire du Port de Bordeaux est ainsi un bon exemple de concentration de l'activité industrielle, où cette dernière représente plus de 20 % des emplois, soit plus de 3 fois le niveau régional. Les sites portuaires de Bordeaux, Bassens et d'Ambès, accueillent par exemple des industries spécialisées dans la chimie (Yara, Nouryon, Michelin, ...), l'agro-alimentaire (Saipol, ...), la construction navale (CNB).

Pour toutes ces raisons, la métropole de Bordeaux est considérée à l'échelle européenne comme une MEGA (Metropolitan European Growth Area) dans les études menées par le programme ESPON1. Cette position privilégiée explique et justifie principalement le classement du port de Bordeaux comme nœud du réseau central Transeuropéen de Transport (RTE-T).

Ces critères permettront d'évaluer l'intérêt commun des projets à accompagner dans le cadre du partenariat entre la GPMB et Bordeaux Métropole selon l'organisation de projet décrite à l'article 3 (rôles du comité de pilotage et du comité opérationnel).

En conformité avec ses orientations stratégiques, Bordeaux métropole et le GPMB entendent concourir au **développement d'un territoire attractif, innovant et durable**.

Bordeaux Métropole pourra intervenir en appui, dans le respect de ses compétences, en cohérence avec ses objectifs et priorités stratégiques et selon les modalités d'accompagnement les mieux adaptées à chaque projet (potentiellement et à titre indicatif : cofinancement d'études, mise à disposition d'expertise ou d'ingénierie...).

2.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au regard des objectifs généraux ci-dessus décrits, des premiers objectifs opérationnels partagés ont été identifiés à ce stade et devront être précisés, hiérarchisés et déclinés en actions concrètes selon l'organisation de projet décrite à l'article 3 (rôles du comité de pilotage et du comité opérationnel) :

- ✓ Régulariser les situations juridiques en fonction des usages présents ou des emprises sous conventions de gestion, notamment :
 - La délimitation de terrains devant sortir des transferts de gestion (notamment Rive droite) en fonction de leur usage :
- ✓ Participer aux événements en lien avec le fleuve, l'histoire portuaire et la vie maritime de Bordeaux (Assises de la Mer...),
- ✓ Collaborer au projet du Port Center « Le Pavillon »,
- ✓ Engager une réflexion sur l'opportunité d'un guichet unique à l'attention des investisseurs utilisateurs du fleuve,
- ✓ Contribuer à la préservation du patrimoine portuaire historique,
- ✓ Porter conjointement des réflexions sur des projets innovants autour de la transition écologique de la zone industrialo-portuaire au sens large, notamment dans le cadre de l'économie circulaire, mais aussi de la décarbonation de l'industrie ou de l'accueil de nouveaux acteurs industriels innovants,
- ✓ Etudier conjointement les modalités de réalisation envisageables pour un premier Îlot de Logistique solidaire dédié aux associations caritatives (notamment définition d'un modèle économique restant à définir),
- ✓ Faciliter la relance du fret fluvial : avec son volet industriel, par exemple entre le Lot-et-Garonne et les installations portuaires de Bassens, Blaye et Pauillac et son volet urbain pour la livraison bas carbone en hyper centre-ville.
- ✓ Partager les informations liées aux implantations et aux prospects économiques et coordonner l'accompagnement des investisseurs.

Parmi ces objectifs, il ressort une première priorisation des réflexions et actions à envisager à court terme :

- Les modalités opérationnelles d'accompagnement et de gouvernance partagée du projet de Port Center « Le Pavillon », en lien avec l'Association Internationale Ville-Ports (AIVP)

- Une délimitation précise des modes de gestion de certains espaces du secteur Bordeaux Rive Droite (ex. parc aux angéliques).
- La fonctionnalité des espaces et les modalités d'accompagnement des projets de développement du pôle naval de Bacalan
- La coordination des actions sur les zones de développement économique à l'interface entre la Métropole et le port (Bassens, Ambes, Blanquefort-Parempuyre, Bruges, Bordeaux rive-droite)
- La priorisation des actions de revitalisation du fret fluvial (liaisons hors métropole et logistique urbaine)

2.3 PLAN D' ACTIONS

Un plan d'actions listant et déclinant les sujets par ordre de priorité sera établi par le comité de pilotage et suivi conjointement selon les principes suivants :

- consolider le développement des projets identifiés,
- exercer une veille régulière pour identifier les nouvelles pistes de partenariat et d'accompagnement des projets de développement économique indispensables à la compétitivité et l'attractivité du territoire.

ARTICLE 3 – DURÉE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

3.1. DURÉE

La Convention est conclue pour la durée du Partenariat, à savoir jusqu'au 31 décembre 2027.

En fonction de l'état d'avancement des actions, projets et programmes, celle-ci pourra, le cas échéant, être renouvelée d'un commun accord par voie d'avenant.

3.2. COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage a pour rôle de suivre la mise en œuvre du protocole.

Les Parties conviennent de se réunir une fois par an en comité de pilotage composé comme suit :

- le Directeur Général du GPMB ou son représentant et les responsables thématiques concernés,
- le Directeur Général des services de Bordeaux Métropole ou son représentant et les responsables thématiques concernés,

3.3. COMITÉ OPÉRATIONNEL

Le Comité opérationnel est composé des directions techniques du GPMB et de Bordeaux Métropole concernées par les projets traités en application du présent protocole.

Le comité opérationnel se réunira autant que de besoin et à la demande de l'une des deux Parties pour :

- valider les études ou projets s'inscrivant ou pouvant s'inscrire dans le cadre de la présente convention,
- proposer des critères d'analyse, en vue d'une présentation au comité de pilotage et aux organes de gouvernance de chaque partie,
- s'assurer de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux menés au titre de la présente Convention après validation par les organes de gouvernance de chaque partie.

3.4. EVALUATION

La mise en œuvre de ce partenariat fera l'objet d'un rapport de synthèse réalisé à son terme conjointement par les Parties.

ARTICLE 4 – INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les Parties s'engagent à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents, de quelque nature qu'ils soient et quels que soient leurs supports, qui leur auront été communiqués ou dont elles auront eu connaissance lors de la négociation et de l'exécution de la Convention, et qui auront été identifiés comme confidentiels pour l'une des parties, sous réserve de ceux dont elles auront convenu expressément qu'ils peuvent être diffusés.

Sont exclues de cet engagement les informations :

- qui seraient déjà dans le domaine public et ne portent pas atteinte aux intérêts des Parties,
- que la loi ou la réglementation oblige à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

Dans l'hypothèse où les Parties feraient appel à un tiers, le présent article n'interdit pas la divulgation d'informations ou documents à ce tiers, à condition qu'il ait préalablement signé un engagement de confidentialité.

ARTICLE 5 – UTILISATION DE LOGOS

Les Parties s'engagent à apposer ou à faire apposer en couleur, leur logos respectifs, et à faire mention de leur participation à la réalisation des études financées, sous une forme qui aura reçu l'accord préalable et écrit de chacune d'entre elles, sur l'ensemble des supports de communication, d'information et de promotion réalisés.

Dans ce cas, le format et l'emplacement des mentions visées par le présent article seront déterminés d'un commun accord entre les Parties.

ARTICLE 6 – MODIFICATION ET FIN DU PROTOCOLE

Les Parties apporteront tout leur soin à la bonne exécution des présentes. Les aménagements nécessités par la survenance d'aléas dans cette exécution seront convenus entre les Parties par voie d'avenants, en tant que nécessaire.

Le protocole peut également être dénoncé avant le terme contractuel par l'une ou l'autre des Parties par notification écrite moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

ARTICLE 7 – LITIGES

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige survenu à l'occasion des présentes.

A défaut d'accord intervenant après concertation constatant le différend, une Partie pourra saisir les tribunaux compétents après mise en demeure de l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai indiqué dans la mise en demeure.

A Bordeaux, le

Pour le Grand port maritime de Bordeaux
Le Directeur général

Jean-Frédéric LAURENT

Pour Bordeaux Métropole
Le Président

Alain ANZIANI